



CANADA

**REPONSE DU GOUVERNEMENT
AU RAPPORT DU
GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE
SUR LES RELATIONS NORD-SUD**



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

Canada

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20026367 4

DOCS
CA1 EA 81G56 EXF
Canada. Dept. of External Affairs
Government response to the Report
of the Parliamentary Task Force on
North-South Relations
43232613

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU

GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE SUR LES RELATIONS NORD-SUD

43.750-684

TABLE DES MATIERES

Introduction	Page	1
Appui du grand public	"	2
L'endettement	"	2
Aide au développement	"	4
Aide alimentaire et agricole	"	6
Energie	"	8
Commerce	"	9

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU
GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE SUR LES RELATIONS NORD-SUD

Le but de ce document est de présenter la réaction officielle du gouvernement aux principales recommandations du Groupe de travail parlementaire sur les relations Nord-Sud.

Le gouvernement est très satisfait du travail du Groupe et est d'avis qu'il a pleinement rempli le mandat qui lui avait été confié le 23 mai 1980. À son avis, le Groupe a notamment réussi à mieux sensibiliser le public, à obtenir que tous les partis représentés au Parlement appuient un rôle distinctement canadien dans le dialogue Nord-Sud, et à produire des recommandations spécifiques et constructives. Chacune de ces contributions a son importance propre.

Le Groupe a contribué sensiblement au débat et à la compréhension du dialogue entre pays développés et en développement. Le gouvernement croit fermement qu'une meilleure sensibilisation du public à l'importance des questions Nord-Sud pour le Canada mènera à un appui accru d'une politique canadienne prospective de ces questions. Les audiences du Groupe ont permis un échange fructueux entre des Canadiens ayant des vues et des perspectives différentes. Les rapports du Groupe ont stimulé les médias et la discussion dans le grand public. Ce débat, et l'appui qui en découle, est une condition préalable si nous voulons que le Canada garde, en ce qui a trait au dialogue Nord-Sud, le rôle de leadership qui lui est attribué par le Groupe.

L'unanimité avec laquelle ses membres - tirés des trois partis - ont incité le gouvernement à jouer un rôle de chef de file sur les questions économiques Nord-Sud s'avèrera probablement l'élément le plus fort du Rapport. Le fait que le Groupe ait réclamé du Canada qu'il serve de "pont" en vue de réduire l'écart entre les pays développés et le tiers monde a encouragé le gouvernement à continuer de chercher activement à promouvoir un dialogue constructif avec les pays en développement. Le gouvernement appuie la double grande approche contenue dans les rapports du Groupe. Il convient que le Canada devrait appuyer l'élaboration d'une politique canadienne des questions Nord-Sud sur deux grands principes: la communauté des intérêts qu'ont le Nord et le Sud à régler les problèmes économiques mondiaux, et le besoin humanitaire de concentrer l'attention et les ressources sur les peuples et les pays les plus démunis. Ces concepts continueront de motiver les programmes d'aide du Canada et de régir nos efforts en vue de trouver des com-

promis lors des prochaines rencontres internationales, y compris le Sommet d'Ottawa, la réunion des Chefs de gouvernement du Commonwealth, le Sommet Nord-Sud et les Négociations globales projetées.

Le gouvernement accepte le point de vue du Groupe, selon lequel une coordination des politiques du gouvernement est nécessaire pour obtenir une politique Nord-Sud plus cohérente. Des mesures appropriées sont actuellement prises dans le processus d'élaboration des politiques du gouvernement en vue de promouvoir une approche plus cohérente. Ces pratiques seront revues périodiquement pour assurer que les incidences Nord-Sud sont prises en compte dans toutes les décisions pertinentes du gouvernement.

Les principales recommandations constituent d'elles-mêmes une importante contribution au développement d'une politique canadienne. Elles ont été prises très au sérieux par le gouvernement et ont été étudiées très attentivement en vue d'une réévaluation des politiques actuelles. On trouvera ci-après la réponse du gouvernement à chacune des grandes recommandations du Groupe de travail parlementaire sur les relations Nord-Sud.

Que le Canada réserve 1 % de son budget d'aide au développement pour promouvoir la sensibilisation et la participation des Canadiens aux affaires Nord-Sud.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le gouvernement reconnaît l'importance de promouvoir la participation et la sensibilisation des Canadiens aux problèmes Nord-Sud. Il entend accorder une plus grande priorité à la promotion, surtout par les organisations non gouvernementales, d'une meilleure sensibilisation du public canadien aux problèmes du monde en développement, et il continuera d'examiner les autres méthodes à mettre en place pour ces activités, ainsi que le niveau de financement qu'il conviendra de leur accorder.

A. L'ENDETTEMENT

1a) Que le Canada s'engage à porter, d'ici 1990, son budget d'APD à 0,7 % du PNB par des augmentations annuelles progressives, de façon à porter notre niveau d'APD à 0,57 % d'ici 1985.

Le gouvernement tient compte de cette recommandation dans une revue en cours sur la façon d'affecter 0,5 et 0,7 % du PNB à l'APD afin d'assurer une croissance homogène et une meilleure programmation des crédits d'aide.

b) Que le Canada incite les autres pays industrialisés et les pays exportateurs de pétrole à augmenter leurs efforts d'aide au développement.

Le gouvernement entérine cette recommandation et a l'intention de poursuivre ses efforts pour encourager tous les donateurs à accroître leur aide aux pays en développement.

2) Que le Canada envisage le recours à des méthodes comme celle qui consiste à subventionner les intérêts assujettis aux prêts que les pays exportateurs de pétrole consentiraient à l'avenir aux pays en développement les plus pauvres afin de dégager des capitaux plus considérables pour soutenir leur balance des paiements.

Le gouvernement est disposé à envisager des façons de mettre en oeuvre des plans multilatéraux de recyclage en dehors du cadre des institutions existantes.

3) Que le Canada se montre favorable à un changement progressif du taux d'endettement de la Banque mondiale sur les marchés financiers au prorata du capital fourni par les gouvernements membres.

Le gouvernement considère l'accroissement du taux d'endettement comme une façon moins bonne d'accroître les prêts aux pays en développement, mais est disposé à poursuivre cette voie ainsi que d'autres options. L'option préférée serait un accroissement du capital appelable de la Banque mondiale.

4) Que le Canada préconise une plus grande sensibilité du FMI en ce qui concerne les crises d'ajustement à long terme d'origine extérieure auxquelles font face beaucoup de pays en développement afin de les aider à maintenir leurs programmes de développement.

Le gouvernement est d'avis que les mesures actuellement appliquées par le FMI, et qui ont été conçues pour répondre aux préoccupations exprimées dans la recommandation, indiquent que le Fonds est disposé à réagir de façon pragmatique à l'évolution de la situation économique internationale. Le Canada continuera d'encourager le FMI à évoluer d'une façon qui répond aux besoins de ses membres et qui est conforme à son mandat.

5) Que le Canada appuie l'étude des divers moyens permettant d'établir un lien plus étroit entre l'allocation d'avoires de réserve internationaux (droits de tirage spéciaux) et les besoins des pays en développement.

Le gouvernement accepte que le FMI étudie davantage cette question.

6) Que le Canada préconise que soit accordée une plus grande responsabilité au sein du FMI et de la Banque mondiale aux pays exportateurs de pétrole qui ont une balance de paiements excédentaire en leur attribuant, par exemple, des actions donnant droit de vote dans le cadre de nouvelles facilités en tenant compte de leurs contributions financières.

Le gouvernement entérine la recommandation voulant que le Canada accepte que les pays à excédents pétroliers assument une plus grande responsabilité dans le financement et la gestion de la Banque mondiale et du FMI. Il continuera à encourager activement un rôle accru pour ces pays au sein de la filiale énergétique proposée.

B. AIDE AU DÉVELOPPEMENT

1) Que le Canada réaffirme comme principal objectif de son programme d'aide au développement la nécessité de subvenir aux besoins fondamentaux des plus démunis dans les pays en développement.

La satisfaction des besoins fondamentaux des plus démunis est et restera un élément central du programme d'aide du Canada. Cette insistance doit évidemment être conforme aux priorités de développement identifiées par les pays bénéficiaires eux-mêmes.

2) Que le Programme canadien d'aide au développement s'intéresse bien davantage à l'éducation de base et au développement du potentiel des femmes dans les pays en développement.

Le gouvernement accepte cette recommandation, qui reflète sa politique actuelle.

3) Que le Canada concentre son aide au développement aux pays les plus pauvres et les plus gravement touchés par la récession économique mondiale.

Le gouvernement accepte cette recommandation. L'aide canadienne est déjà concentrée en bonne part sur ces pays en développement. Plus de 70% de notre aide bilatérale vont aux pays les plus pauvres. Cette aide rejoint essentiellement tous les pays en développement qui sont les plus durement touchés par le renchérissement de l'énergie et la détérioration consécutive des termes de l'échange. De plus, le gros de notre APD multilatérale est concentrée dans les pays les plus pauvres.

4) Que le Canada cherche à réduire le nombre des pays auxquels s'adresse son programme d'aide tout en restant sensible aux facteurs humanitaires et en tenant compte des objectifs de politique étrangère. Que le gouvernement améliore la gestion sur place de ce programme.

Le gouvernement appuie cette recommandation. La majorité des ressources bilatérales est déjà consacrée à un nombre limité de pays, et le gouvernement a l'intention de poursuivre cette politique de concentration et d'améliorer l'efficacité de l'administration de ses programmes d'aide en consacrant plus de ressources aux opérations sur le terrain.

5) Que les décisions concernant l'achat des biens et services nécessaires aux projets d'aide soient prises conformément aux objectifs de l'aide au développement. S'il est certain qu'une partie importante de ces biens et services doit provenir du Canada, l'ACDI ne devrait pas pour autant être astreinte à un pourcentage fixe.

Il semble qu'un assouplissement des règlements qui régissent l'aide liée présenterait certains avantages. On étudie actuellement cette possibilité, même s'il a été établi que les règlements existants n'entravent guère la sélection et l'exécution des projets de développement.

6) Que l'importance relative de l'aide bilatérale et multilatérale soit déterminée en fonction des objectifs du programme d'aide en accordant la priorité aux besoins humains de base des plus démunis. Les programmes d'aide bilatérale et multilatérale doivent bénéficier de la croissance réelle du Programme d'assistance au développement.

Le gouvernement entend permettre une croissance réelle de son aide tant bilatérale que multilatérale. Afin d'en faciliter la planification, le gouvernement est d'avis qu'il faut consacrer de 30 à 35 % des crédits à l'aide multilatérale de façon à permettre à d'autres programmes (aide aux ONG et coopération industrielle) de s'accroître également.

7) Que le gouvernement consacre une part accrue de l'aide publique au développement aux activités des organismes non gouvernementaux. Que la Direction générale des programmes bilatéraux de l'ACDI réserve une partie des fonds qu'elle entend consacrer à l'agriculture, à la santé et au développement rural à de petits projets qui seraient dirigés en son nom par des organismes non gouvernementaux canadiens.

Le gouvernement accepte cette recommandation, et il tentera de donner une croissance réelle aux programmes touchant le secteur non gouvernemental, y compris l'utilisation d'institutions de ce secteur comme organismes d'exécution de projets bilatéraux.

8) Que le gouvernement augmente les fonds accordés au CRDI

Le gouvernement entend continuer à appuyer le CRDI et à donner la priorité à l'accroissement de son financement.

9) Que le gouvernement consacre une part plus importante de son budget d'APD à un fonds d'aide d'urgence.

Le gouvernement accepte la recommandation, comme en témoignent les récentes décisions de doubler les crédits d'aide humanitaire et d'urgence en 1981-1982.

10) Que le gouvernement autorise le report des crédits d'aide inutilisés d'une année financière à l'autre.

Bien que la mise en annulation des crédits ne représente pas un obstacle majeur à la gestion du programme canadien d'aide, et qu'elle permette d'assurer une meilleure discipline au niveau des pratiques comptables du gouvernement, le gouvernement souhaiterait étudier la possibilité d'assouplir les dispositions relatives à la mise en annulation dans le cadre du système des enveloppes.

C. AIDE ALIMENTAIRE ET AGRICOLE

1) Que l'aide alimentaire fournie par le Canada ne constitue qu'une mesure transitoire visant à combler l'écart existant entre les besoins alimentaires d'un pays et sa production alimentaire. L'aide alimentaire doit faire partie d'un plan de production alimentaire détaillé et bien intégré prévoyant de réduire progressivement cette dépendance tout en augmentant d'autant l'aide à la production alimentaire.

Le gouvernement accepte cette recommandation, laquelle reflète son actuelle politique.

2) Que le Canada mette tout en oeuvre pour acheter la production excédentaire d'autres pays voisins qui sont également en développement.

Le gouvernement accepte cette recommandation, qui reflète son actuelle politique. Il faut toutefois noter qu'un tel arrangement n'est possible que dans quelques rares situations.

3) Que le Canada utilise davantage les mécanismes d'aide alimentaire multilatérale et coordonne ses programmes bilatéraux aussi étroitement que possible avec l'aide multilatérale.

Le gouvernement accepte cette recommandation, qui reflète sa politique actuelle.

4) Que le Canada accorde une contribution plus généreuse à la Convention relative à l'aide alimentaire.

Un accroissement de l'aide alimentaire canadienne est actuellement à l'étude dans le contexte d'un accroissement prévu de l'ensemble des niveaux de l'aide.

5) Que le Canada adopte une attitude positive lors des prochaines négociations concernant l'Accord international sur le blé.

Le gouvernement appuie un Accord international sur le blé (AIB) permettant de mieux équilibrer les avantages offerts aux producteurs et aux consommateurs. Nous explorons la possibilité d'une nouvelle approche d'un AIB qui séparerait les aspects de sécurité alimentaire des considérations commerciales.

6) Que le Canada garantisse un volume fixe de céréales aux pays en développement qui font face à de graves pénuries alimentaires.

Une mise de côté de céréales pour les pays en développement ne se prête pas bien à la planification financière prospective étant donné la fluctuation des prix et le coût de gestion des stocks; toutefois, les dispositions spécialement destinées aux pays en développement et actuellement étudiées dans le contexte d'un nouvel AIB pourraient réellement aider si un nouvel accord pouvait être signé.

7) Que le Canada accorde une plus grande priorité à la recherche agricole pour les pays en développement dans le but de renforcer la gestion de ces activités et d'améliorer la diffusion des résultats de la recherche.

Le gouvernement accepte cette recommandation, qui reflète sa politique actuelle.

8) Que le Canada augmente son aide aux programmes destinés aux petites exploitations rurales, tout en reconnaissant que certains pays en développement peuvent parfois préférer une aide au développement agricole qui se traduise par la création de grandes exploitations.

Le gouvernement croit que l'aide au développement agricole devrait être adaptée aux besoins de chaque pays et être fondée sur les priorités du gouvernement bénéficiaire.

9) Que le Canada contribue largement au Fonds international pour le développement agricole.

Le gouvernement continuera d'appuyer fermement le FIDA, et poursuivra ses efforts pour obtenir une répartition plus équitable du fardeau entre la catégorie I (OCDE) et la catégorie II (OPEP). Des négociations sont en cours pour déterminer un niveau de financement approprié et un mode de partage des contributions à la première reconstitution du FIDA. Le Canada est un membre actif du FIDA.

D. ÉNERGIE

1) Que le Canada appuie les efforts visant la création d'une nouvelle filiale de la Banque mondiale chargée des dossiers énergétiques. Le Canada devrait également verser des fonds à la nouvelle filiale.

Le gouvernement continuera d'appuyer le concept d'une filiale énergétique et à faire tout en son pouvoir pour persuader les pays à excédents pétroliers et les pays industrialisés de ses avantages.

2) Que le Canada encourage la mise en oeuvre de projets faisant usage de sources d'énergie renouvelables et disponibles sur place.

Le gouvernement accepte cette recommandation, et continuera d'appuyer activement la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables

d'une façon qui vise des résultats positifs et concrets. Les activités de projets de Petro-Canada International devraient être mises en oeuvre sous peu.

3) Que le gouvernement accorde une plus grande priorité au reboisement dans le programme d'aide agricole canadienne.

Le gouvernement accepte cette recommandation, et espère que la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables pourra fournir l'occasion de mettre en oeuvre des initiatives dans le domaine du reboisement et de l'utilisation du bois de feu.

4) Que le Canada collabore étroitement avec d'autres pays industrialisés pour mettre au point et appliquer des mesures efficaces d'économie de l'énergie.

La mise en application active du Programme énergétique national entraînera d'importantes économies énergétiques conformes à nos engagements internationaux.

E. COMMERCE

1) Que le gouvernement augmente le nombre de représentants du Service des délégués commerciaux dans les pays en développement qui présentent des marchés en expansion.

Comme il l'a prouvé dans la Stratégie du Canada en matière d'exportations pour les années 80, le gouvernement reconnaît l'utilité d'améliorer notre capacité à saisir les possibilités d'exportation qui s'offrent dans les nouveaux pays industriels, notamment par le déploiement judicieux de délégués commerciaux dans des régions clés et, au besoin, par un accroissement des ressources du Service.

2) Que le gouvernement accroisse son aide aux petites et moyennes entreprises du secteur privé pour les aider à établir des relations commerciales avec les pays en développement.

Le gouvernement revoit en permanence les possibilités d'améliorer davantage les programmes existants et de créer de nouveaux services de développement des marchés, surtout lorsqu'ils peuvent favoriser les petites et moyennes entreprises qui recherchent des débouchés dans le tiers monde. Le financement des programmes pertinents a récemment été sensiblement haussé.

3) Que l'on améliore l'évaluation et la coordination des politiques relatives à la pénétration des importations et que l'on confie cette responsabilité générale au ministère des Finances.

Le gouvernement continuera d'accorder une haute priorité à l'amélioration de la coordination et de l'évaluation des politiques d'importation.

4) Que le gouvernement revoie les restrictions qu'il a imposées à l'importation afin d'atténuer la discrimination qui s'exerce à l'encontre des nouveaux venus, en particulier des pays en développement les plus pauvres.

Sauf pour les secteurs du textile, du vêtement et de la chaussure, aucun contingentement, aucune restriction volontaire et aucune mesure de sauvegarde ne protège actuellement les producteurs non agricoles canadiens des importations "loyales" de produits des pays en développement. Le gouvernement est en train de revoir sa politique d'importation de chaussures, de textiles et de vêtements et devrait faire sous peu une déclaration sur le sujet.

5) Que le gouvernement lance immédiatement une enquête publique d'envergure sur les secteurs de l'industrie susceptibles de se trouver dans une situation concurrentielle désavantageuse à long terme par rapport aux pays en développement afin d'adopter des mesures d'ajustement efficaces.

Le gouvernement connaît bien les difficultés que rencontrent les secteurs industriels canadiens les plus durement touchés par la concurrence des pays en développement. Il a déjà pris ou se propose de prendre des mesures pour améliorer la compétitivité de ces industries canadiennes dans l'actuel environnement commercial international. Des enquêtes publiques sur ces industries ont récemment été menées par la Commission du textile et du vêtement et par le Tribunal anti-dumping (sur la chaussure). Le gouvernement prendra des décisions sous peu. Lorsque ces décisions seront annoncées, il sera en mesure de faire connaître les facteurs qui ont mené aux positions adoptées.

6) Que le Canada appuie le projet d'une "clause sociale" qui serait insérée dans le GATT et selon laquelle les pays signataires seraient dès lors tenus d'appliquer des normes de travail équitables.

Le gouvernement a appuyé les initiatives internationales de l'OIT qui encouragent l'amélioration des conditions de travail dans les pays en développement. Toutefois, l'introduction dans le GATT d'une "clause sociale" assortie du droit d'imposer des sanctions commerciales pour son non-respect n'accomplirait vraisemblablement pas cet objectif.

7) Que le Canada ratifie l'Accord relatif au Fonds commun et verse les contributions financières qui s'imposent.

Les modalités de la recommandation sont en voie d'être appliquées.

8) Que le tarif de préférence générale soit étendu à tous les produits manufacturés des pays les plus pauvres et que des critères de graduation soient établis de manière à reconnaître les pays qui n'ont plus besoin de traitement préférentiel.

Le gouvernement prend cette recommandation en compte dans une revue qu'il mène actuellement sur les mesures qui pourraient être appliquées pour élargir l'accès du marché canadien aux produits des pays en développement. Les résultats de cette revue devraient être annoncés sous peu.

doc
CA1
EA
81656
EXF



**GOVERNMENT RESPONSE
TO THE
REPORT OF THE
PARLIAMENTARY TASK FORCE
ON NORTH-SOUTH RELATIONS**

NOT - CIRCULATING /
CONSULTER SUR PLACE

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES



External Affairs
Canada

Affaires extérieures
Canada

Canada

M

b 1875553 (E)
b2210599(A)

43.732-613

GOVERNMENT RESPONSE TO THE
REPORT OF THE PARLIAMENTARY TASK FORCE
ON NORTH-SOUTH RELATIONS

NON - CIRCULATING ?
CONSULTER SUR PLACE

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

JAN 4 1969

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

TABLE OF CONTENTS

Introduction	Page	1
Public Awareness	"	2
Finance and Debt	"	2
Development Assistance	"	4
Food and Agricultural Assistance	"	7
Energy	"	8
Trade	"	9

GOVERNMENT RESPONSE TO THE
REPORT OF THE PARLIAMENTARY TASK FORCE
ON NORTH-SOUTH RELATIONS

The purpose of this document is to provide an official Government response to the main recommendations of the Parliamentary Task Force on North-South Relations.

The Government has been very pleased with the work of the Parliamentary Task Force and believes it has fully satisfied its mandate as contained in the Order of Reference of May 23, 1980. In the Government's view, the Task Force should, in particular, be credited with three major accomplishments: increasing public awareness; generating all-party Parliamentary support for a distinctive Canadian role in the North-South dialogue; and producing specific and constructive policy recommendations. Each task has its own importance.

The Task Force has contributed substantially to public debate and understanding of the dialogue between developing and developed countries. The Government firmly believes that greater public awareness of the significance of North-South issues to Canada will lead to increased support for a forward-looking Canadian North-South policy. The Task Force hearings provided a forum for the cross-fertilization of ideas from knowledgeable Canadians with differing views and perspectives. Its various reports have stimulated both media and public discussion. Such debate and resultant support is a prerequisite if Canada is to pursue a leadership role in the North-South dialogue, similar to the one recommended by the Task Force.

The unanimity with which the Task Force members from all three political parties urged the Government to play a leadership role on North-South economic issues will likely have the most lasting impact of all the Task Force recommendations. The call for Canada to play a "bridge-building" role to reduce the gap between the developed and Third World has encouraged the Government to pursue an active role in fostering a constructive dialogue with developing countries. The Government supports the two-pronged thrust of the reports of the Task Force. It agrees that Canada should base the development of Canadian policy on North-South issues on two major principles: the mutuality of interests of both North and South in solving global economic problems, and the humanitarian need to focus attention and resources on the world's poorest peoples and countries. These concepts will continue to motivate

Canada's aid programs and to govern our efforts to search for compromise at forthcoming international meetings, including the Ottawa Summit, the Commonwealth Heads of Government Meeting, the North-South Summit and the proposed Global Negotiations.

The Government concurs with the Task Force's view that coordination of Government policies is needed for a more coherent Canadian North-South policy. Appropriate measures in the policy-making process of the Government are being instituted to promote a more consistent approach. These practices will be reviewed periodically to ensure that North-South implications are taken into account in all relevant Government decisions.

The main recommendations themselves are an important contribution to the development of Canadian policy. They have been taken very seriously by the Government and have been studied very carefully with a view to re-evaluating existing policies. Set out below are point by point responses to the main recommendations of the Parliamentary Task Force on North-South Relations.

That Canada allocate 1% of Official Development Assistance to encourage the involvement and awareness of Canadians in North-South concerns.

As stated above, the Government recognizes the importance of encouraging involvement and awareness of Canadians in North-South concerns. The Government intends to give increased priority to the promotion, especially by non-governmental organizations, of public awareness and understanding of the problems faced by developing countries. It will continue to examine other methods, and the appropriate level of funding, that should be established for such activities.

A. FINANCE AND DEBT

1(a) That Canada commit itself to reach the ODA target of .7% of GNP by 1990 by means of steady annual increases to reach .57% by 1985.

The Government is taking this recommendation into account in a review now underway on what should be the path for Official Development Assistance to .5% and .7% of the Gross National Product in order to ensure a smooth growth and better programming of aid funds.

(b) That Canada press other industrialized and oil exporting countries to increase aid levels.

The Government concurs with this recommendation and intends to continue its efforts to encourage all donors to augment their aid to developing countries.

2) That Canada consider such methods as subsidization of interest charges on future loans made by oil exporting countries to oil importing developing countries as a means of balance of payments support to the poorest countries.

The Government would be prepared to consider ways multilateral recycling schemes could operate outside the purview of existing institutions.

3) That Canada support a step-by-step change in the World Bank gearing ratio to permit greater borrowing in the financial markets.

The Government considers an increase in the gearing ratio to be an inferior way to increase lending to developing countries but is prepared to support further exploration of this and other options. The preferred option would be an increase in callable capital of the World Bank.

4) That Canada support greater responsiveness by the International Monetary Fund (IMF) to externally caused and longer term adjustment crises facing developing countries to protect their development plans.

The Government considers the current measures being implemented by the IMF, which have been designed to meet the concerns expressed in the recommendation, indicate the Fund's willingness to respond in a pragmatic manner to changing world economic circumstances. Canada will continue

to support the further evolution of the IMF in a manner that meets the needs of its members and that is consistent with its mandate.

5) That Canada support the study of various means of establishing a closer link between the allocation of international reserve assets (Special Drawing Rights) and the needs of developing countries.

The Government agrees to the further examination of this issue by the IMF.

6) That Canada advocate greater responsibility for oil exporting countries with balance of payment surpluses in the IMF and World Bank by such methods as increased voting shares in new facilities to correspond with their increased financial contributions.

The Government agrees with the recommendation that Canada support greater responsibility for oil exporting surplus countries in the financing and management of the World Bank and the IMF. It will actively continue to encourage a higher profile for such countries in the proposed World Bank energy affiliate.

B. DEVELOPMENT ASSISTANCE

1) That Canada strengthen as the central objective of its development assistance program the basic human needs of the poorest people in developing countries.

Satisfaction of the basic human needs of the poorest segments of the population in developing countries is and will remain one of the central thrusts of Canada's aid program. Of course, this emphasis must be consistent with developmental priorities identified by the recipient countries themselves.

2) That higher priority be given to education and development of skills of women in the Canadian aid program.

The Government concurs with this recommendation which reflects current policy.

3) That a high proportion of aid funds should be concentrated in the poorest and most seriously affected countries.

The Government concurs with this recommendation. Canadian aid is already concentrated to a large degree in the poorest and most seriously affected developing countries. Over 70% of the bilateral program assistance goes to the poorest developing countries. This level of support essentially covers all of those developing countries who are most seriously affected by energy price increases and consequent decreases in their terms of trade. Moreover, the bulk of Canada's multilateral ODA programs are concentrated in the poorest countries.

4) That Canadian aid be concentrated in fewer countries, while remaining sensitive to humanitarian and foreign policy considerations. That the Government strengthen the administration of aid programmes in the field.

The Government is supportive of this recommendation. The majority of bilateral resources are already allocated to a limited number of countries and it is the Government's intention to strengthen the policy of concentration and to improve the effectiveness of the administration of aid programs by devoting more resources to the field.

5) That procurement for aid projects be consistent with development assistance objectives. Although a significant proportion should be procured in Canada, CIDA should be freed from any fixed percentage rule.

A more flexible approach to the tying regulations for Official Development Assistance would seem to have some merit and is being studied further, although it has been found that existing regulations have not been a major constraint in the selection and implementation of development projects.

6) That the ratio of bilateral to multilateral aid be determined by the objectives of the aid program with priority going to the basic human needs of the poorest people. Both should share in the real growth of the development assistance program.

The Government intends to allow real growth both in bilateral and multilateral assistance. In order to facilitate planning, the Government does believe that a range of 30 to 35% for multilateral assistance is necessary so as to permit other programs to grow as well, such as NGO assistance and Industrial Cooperation.

7) That an increased share of ODA support activities of NGOs. CIDA Bilateral Programs Branch should assign some of the funds it expects to spend in agriculture, health and rural development to small projects which would be operated on its behalf by Canadian NGOs.

The Government concurs with this recommendation and it intends to seek real growth to programs involving the non-governmental sector, including the use of institutions in this sector for implementing Bilateral projects.

8) That the Government increase the funding of IDRC

The Government intends to continue to support IDRC and give priority to increasing IDRC's funding.

9) That a larger portion of ODA funds be allotted for meeting emergencies.

The Government concurs with this recommendation which was reflected in recent decisions to double funds for humanitarian and emergency assistance in 1981-82.

10) That unspent aid allocations be carried forward from one fiscal year to the next.

While the lapsing of funds does not represent a major difficulty in managing the Canadian aid program and provides greater discipline in Government accounting practices, the Government would wish to study the feasibility of relaxing the lapsing provision within the context of the envelope system.

C. FOOD AID AND AGRICULTURAL ASSISTANCE

1) That food aid from Canada be used only as a transitional measure to fill the gap which exists between a country's food needs and its food production. Food aid should be part of a detailed and well-integrated food production plan in which food aid would gradually decline and assistance for food production would increase.

The Government concurs with this recommendation which reflects current policy.

2) That every effort be made to purchase food aid from neighbouring food-surplus developing countries.

The Government concurs with this recommendation which reflects current policy. It should be noted, however, that there are only a few situations where such an arrangement is possible.

3) That Canada make increasing use of multilateral food aid channels. Bilateral food aid should be closely coordinated with multilateral channels.

The Government concurs with this recommendation which reflects current policy.

4) That the Canadian commitment to the Food Aid Convention be increased.

An increase in Canadian food aid is at present under consideration in the context of the planned increase in overall aid levels.

5) That Canada support the early conclusion of a new International Wheat Agreement.

The Government supports an International Wheat Agreement (IWA) which would contain a better balance of benefits for both producers and consumers. We are exploring the possibility of a new approach to an IWA which would separate the food security aspects from the commercial.

6) That Canada guarantee a fixed tonnage of cereals to developing countries faced with severe food deficits.

A set-aside of cereals for developing countries does not easily lend itself to forward financial planning because of price fluctuations and the cost of maintaining stocks; however, the special provisions for developing countries under consideration in the context of a new IWA could materially assist if a new Agreement can be reached.

7) That Canada attach higher priority to agricultural research with the objective of strengthening the management of such activities and improving dissemination of the results.

The Government concurs with this recommendation which reflects current policy.

8) That projects benefiting small landowners receive increased support, while recognizing some developing countries may prefer the creation of larger agricultural units.

The Government believes that agricultural development assistance should be tailored to the needs of each individual country and be based on the priorities of the recipient government.

9) That the International Fund for Agricultural Development be strongly supported.

Canada has been in the past and will continue to be a strong supporter of IFAD. It will continue its efforts to achieve a more equitable burden sharing between category I (OECD) and category II (OPEC). Negotiations are currently under way to determine an appropriate level of funding and sharing of contributions to IFAD's first replenishment. Canada is an active participant.

D. ENERGY

1) That Canada support the Energy Affiliate of the World Bank. Canada should itself contribute financially.

The Government will continue to support the concept of an energy affiliate and to do whatever it can to persuade both revenue-surplus oil exporters and industrialized countries of its advantages.

2) Canada should encourage projects which use renewable and locally available sources of energy.

The Government concurs with this recommendation and will continue its active support for the UN Conference on New and Renewable Sources of Energy in a way which aims at positive and practical results. Project activities by Petro-Canada International should get under way soon.

3) That high priority be given to reforestation in Canadian agricultural aid.

The Government concurs with the recommendation and it hopes that the UN Conference on New and Renewable Sources of Energy may provide occasion to develop initiatives in the area of reforestation and fuel wood use.

4) That Canada work effectively with other industrialized countries to implement energy conservation measures.

The active implementation of the National Energy Program will bring about major energy savings in a way consistent with our international undertakings.

E. TRADE

1) That the number of Trade Commissioners in developing countries which present expanding market opportunities be increased.

As demonstrated in the Export Strategy Paper for the 1980's, the Government agrees with the desirability of improving our ability to seize export opportunities in the newly industrialized countries through, inter alia, the deployment of adequate resources by the Trade Commissioner Service in key areas, including, if necessary, increases in those resources.

2) That increased Government assistance be provided to small and medium-sized companies in the private sector to help them to develop trade relationships with developing countries.

Possibilities for further improving existing programs and for creating new facilities for market development are being kept under continuing review, particularly as they may benefit small and medium-sized firms seeking to do business in the Third World. Funding for relevant programs has recently been substantially increased.

3) That there be better coordination and assessment of policies relating to import penetration and that overall responsibility be assigned to the Department of Finance.

The Government will continue to give high priority to improving the coordination and assessment of import policies.

4) That the Government review its import restraints, with a view to reducing discrimination against new entrants, in particular poorer developing countries.

Outside the textile, clothing and footwear sectors, there are no quotas, voluntary restraints or other safeguard measures presently in effect protecting Canadian producers in non-agricultural sectors from fair imports from developing countries. The Government has been reviewing import policy for the footwear, textiles and clothing sectors and a Government announcement can be expected shortly.

5) That the Government immediately launch a major public inquiry of the industrial sectors likely to be at a long-term disadvantage in relation to developing countries, with a view to adopting effective adjustment measures.

The difficulties of the Canadian industrial sectors which are most affected by the competition of developing countries are well known to the Government. Measures to help the competitiveness of these Canadian

industries in the present international trading environment are already being taken or are in the course of being formulated. Public inquiries concerning these industries have recently been conducted by the Textile and Clothing Board and the Anti-Dumping Tribunal (on footwear). The Government will be taking decisions shortly. When the decisions are announced, the Government will be in a position to make known the factors leading to the positions adopted.

6) That Canada support the attempt to devise a "social clause" in the GATT which would hold the signatories to a fair labour standards code.

The Government has been supportive in the ILO of international initiatives which encourage the development of improved working conditions in developing countries. However, the introduction of a "social clause" in the GATT, enforced by a right to impose trade sanctions for non-compliance, is not considered to be likely to accomplish this aim.

7) That Canada ratify the Common Fund Agreement and make the financial contributions it entails.

The terms of this recommendation are currently being met.

8) That the General Preferential Tariff be extended to include all of the manufactured products of the world's poorest countries and that graduation criteria be established to identify those countries no longer in need of preferential treatment.

This recommendation is being taken into account in the current Government review of what measures might be implemented under the General Preferential Tariff to improve access to the Canadian market for products of the developing countries. The results of this review are expected to be announced shortly.